



Protection du conjoint et des enfants en cas de condamnation

Par **Lolo83000**, le **25/10/2014** à **22:16**

Bonjour, mon mari s'est rendu de lui même chez son employeur pour lui avouer qu'il avait vendu ses voitures mais détourné l'argent. Ils sont allés ensemble au commissariat ou l'employeur a déposé plainte. Depuis une enquête a été ouverte et les policiers ont affirmé que mon mari ayant reconnu les faits de lui même et ayant été très coopérateur il ne ferait pas de prison voyant que celui-ci n'était pas un professionnel du détournement mais que voilà il avait fait une bêtise. N'ayant jamais eu de condamnation et n'ayant jamais commis de délits que risque-t-il? Le montant du vol se chiffrait à 200000 euros. On nous a juste dit qu'il devra rembourser le montant avec étalement de la dette. De même si dans les années qui arrivent celui-ci venait à décéder devrais-je à mon tour payer sa dette même si je n'ai rien à voir dans la condamnation. Étant son épouse (mariées sous le régime de la communauté) serais-je obligée de payer et quand est-il pour mes enfants. Merci de me répondre au plus vite et merci de me dire comment me protéger moi et mes enfants